



## Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association les Copeaux d'Abord jeudi 06 octobre 2016

Les Copeaux d'abord  
10, rue Henri Le Chatelier  
38000 GRENOBLE  
Tél : 04 76 49 53 02

Le 16 octobre 2016, à la Maison des Habitants Chorier Berriat, les membres de l'association Les Copeaux d'abord se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président. Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Michel Ponthieux, président de l'association. Il était assisté de :  
M. Bernard Jombard et André Lechevallier pour la présentation du rapport financier  
M. Bernard Tilliette pour la présentation du Règlement Intérieur.  
M. Fernand Terras pour la présentation des notions de secourisme  
M. Marc Bernardi secrétaire de séance, secrétaire de l'association.  
41% des membres étaient présents ou représentés (55 présents et 16 pouvoirs validés).  
L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

1. Rapport moral, bilan de l'année écoulée et orientations pour 2016-2017
2. Rapport financier, approbation du budget 2016-2017
3. Présentation & adoption du Règlement Intérieur
4. Renouvellement des mandats membres du CA
5. Les premiers gestes en cas de membre sectionné
6. Questions diverses

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Il a été fait lecture :

### **1. Rapport moral :**

Les faits marquants de l'année 2016-2016 :

Le président a préalablement remercié les permanents, les membres du bureau et l'ensemble des contributeurs aux différentes actions effectuées par l'association (opérations de nettoyage, présence à la fête de quartier...). L'association compte 173 adhérents sur l'exercice 2015-2016.

Les principales réalisations par domaine sont les suivantes :

#### *Domaine machines :*

- Remplacement de la raboteuse (investissement majeur sur l'exercice), la ponceuse oscillante et d'une affleureuse.
- Achat d'un aspirateur Festool.
- Mise en place d'un deuxième aspirateur sur la toupie (afin de résoudre le problème de colmatage du circuit d'aspiration).
- Réalisation de plusieurs entretiens approfondis dont celui de la scie circulaire (d'une durée supérieure à 2 heures).
- Modification du mode de démarrage de la raboteuse (démarrage direct en étoile/triangle suivi de la mise en marche de l'entraîneur qui active l'aspiration). Cette modification permet de laisser en permanence l'électronique sous tension et d'éviter les pertes de réglage de la hauteur de table.
- La disparition de 15 fraises pour défonceuse est à déplorer

#### *Vie de l'atelier :*

- Sur 36 stagiaires présents aux sessions de 2015, 19 ont reconduit leur adhésion.
- Rappel sécurité en janvier suivi de la rédaction d'un document rappelant les règles de base. Ce document a été adopté par d'autres ateliers bois associatifs.
- Rédaction du Règlement intérieur (soumis à l'adoption de la présente assemblée)
- Fête du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'association.
- Réalisation de la soirée « barbecue » du 9 juin 2016 et participation à la fête de quartier

#### *Orientations 2016-2017 :*

- Réaliser trois nettoyages de l'atelier
- Etablir et mettre en œuvre un programme d'entretien pour l'ensemble des machines.
- Remplacer ou réhabiliter la ponceuse à bande stationnaire.
- Remplacer la scie circulaire (orientation à confirmer)
- Identifier les caisses à outils afin de mettre en évidence celles inutilisées.
- Les travaux d'agrandissement de la crèche qui se dérouleront du 5 juillet au 17 août 2017 impacteront le plafond de l'atelier (opérations de soudure). Compte tenu de cette situation et afin de parer aux risques d'incendie, l'ensemble des casiers devront être vidés de leur contenu.

### **2. Rapport financier :**

- Le total des charges 2016-2016 s'élève à 28 506 € et le total produits à 20 275 € ce qui fait apparaître un résultat négatif de -8231€ conforme aux prévisions. L'augmentation notable des charges est principalement attribuée à l'achat de la nouvelle raboteuse et à la prise en charge partielle par l'association du repas pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire
- Budget prévisionnel 2016-2017  
Produits : 15800 €, charges : 17325 €, résultat : -1525 € en ligne avec les orientations.

Les documents relatifs au suivi budgétaire sont tenus à disposition des adhérents par MM B. Jombard et A. Lechevalier.

Les présentations des rapports moral et financier n'ont pas donné lieu à débats. Les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité.

Approbation du budget prévisionnel : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **3. Présentation et adoption du Règlement Intérieur :**

Le Règlement Intérieur comporte 19 articles.

L'accent a particulièrement porté sur :

- La mise en place d'une main courante afin que les adhérents et permanents présents à l'atelier y inscrivent leur nom.
- La contribution des adhérents aux activités d'intérêt général pour l'association (nettoyages de l'atelier, interventions techniques sur les machines, travaux d'amélioration de l'atelier, participation à la fête de quartier...).
- L'utilisation du trigramme pour identifier les pièces de bois, caisse à outils ... des adhérents (1<sup>er</sup> lettre de prénom suivi des deux lettres du nom)

Chaque adhérent confirme la prise en compte du règlement intérieur dans le cadre du renseignement de la fiche d'adhésion.

Approbation du Règlement Intérieur : cette résolution est adoptée à la majorité moins 7 abstentions.

### **4. Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration :**

L'assemblée renouvelle MM Pierre Angibaud, Alain Debut, François Maraine, Michel Sollima, en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 ans.

Mr Fabrice Vallet propose sa candidature au Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **5. Les premiers gestes en cas de membre sectionné:**

Présentation d'un diaporama sur la démarche à adopter en cas de membre sectionné et de la mise en œuvre du « garrot tourniquet » par Mr Fernand Terras.

Une action spécifique dans ce domaine sera mise en œuvre sur 2016-2017.

## **6. Questions diverses :**

- Les dysfonctionnements du téléphone de l'atelier :  
Un suivi a été mis en place. Toutefois, le traitement de l'anomalie semble difficile compte tenu de son caractère aléatoire. A suivre
- Acheter des lunettes de protection : à prendre en compte à la prochaine réunion de bureau
- Remplacement des permanents :  
Le remplacement d'un permanent n'est pas toujours simple → solution proposée : généraliser le fonctionnement en « binôme de permanents ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Grenoble, le 6 octobre 2016

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

Pièce jointe :

Feuille d'émargement (6 feuillets)